

**MAIRIE**  
**BORT L'ETANG**  
**TEL : 04.73.68.30.76**  
**FAX : 04 73 68 30 76**  
**Email : [mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr](mailto:mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr)**

**CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE**

-----

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**Vendredi 11 DECEMBRE 2020 à 18H00, dans la salle polyvalente.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 7 décembre 2020.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

**ORDRE DU JOUR :**

- Rénovation du logement communal, demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- Création du point médiathèque, choix des entreprises attributaires des travaux.
- Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Décision modificative du budget n°4.
- Remboursement à Monsieur Gomichon Jean Michel des frais engagés pour la construction du nouveau site internet de la commune.
- Tarif location appartement 18 rue du Beurrier.
- Vente parcelle cadastrée section B n° 407.
- Demande de déclassement d'une parcelle du domaine public, décision de classer sans suite.
- Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public.
- Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public.
- Achat d'un photocopieur
- Aménagement de points d'eau incendie. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, programmation 2021.
- Affaires diverses.

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation :	L'an deux mil vingt, le onze décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.
7 décembre 2020	
Membres :	<b>PRÉSENTS</b> : MM .HUGUET - AMRANI - CHAZAL GRANOUILLET - EVE – BONNET – DUCHALET – FERNANDEZ - FOURNIER - .
En exercice : 15	<b>ABSENTS REPRESENTES</b> :
Présents : 9	Mme BERNARD, pouvoir à Mme HUGUET, M. GIRARDOT pouvoir à M. AMRANI.
Votants : 11	<b>ABSENTES</b> : Mmes ANGELY– LICHERON – DAURAT -FREYGANG.
	<b>Secrétaire de séance</b> : M.CHAZAL

## DELIBERATION 11/12/2020-01 : SUBVENTION

### OBJET : RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL 18 RUE DU BEURRIER DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'appartement communal 18 rue du Beurrier, suite au départ de son locataire à besoin d'être entièrement rénové.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 22 469,10 € HT et 24 716,01 € TTC.

Madame le Maire indique qu'il est possible de solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), une subvention au taux maximum de 30 % du montant hors taxe de la dépense.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement du projet, l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous,

Subvention Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux: 30 % du HT : 6 740,70 €

Fonds propres : 17 975,31€

- de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux, au taux de 30% du montant hors taxe de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte les propositions de Madame le Maire,
- approuve le lancement du projet, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui ont été ouverts au budget primitif de l'exercice 2021, chapitre 23, article 2313, opération N°10007, gros travaux sur bâtiments communaux.
- l'autorise à solliciter les subventions et financements envisagés,
- l'autorise pour engager la procédure de passation du marché public à recourir à la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- l'autorise à signer les marchés à intervenir.

**DELIBERATION 11/12/2020-02 : MARCHES PUBLICS****OBJET : CREATION DU POINT MEDIATHEQUE : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES TRAVAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne garderie va être transformée en point médiathèque.

Elle présente les propositions des candidats ayant répondu à la publicité organisée en vue d'exécuter les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier l'exécution des travaux d'ouverture de la porte d'entrée à l'entreprise FARGES CONSTRUCTION pour un montant de 4 127,92 € HT et 4 953,50 € TTC,
- de confier l'exécution de fourniture et de pose de la porte d'entrée à l'entreprise COMPTE ISOLATION pour un montant de 3 066 € HT et 3 679,20 € TTC,
- de confier l'exécution des travaux d'électricité à l'entreprise EURL RIGAUD ELEC pour un montant de 1 672 € HT soit 2 006,40 € TTC,
- de confier l'exécution des travaux de peinture et la réfection des sols à l'entreprise MS DÉCOR HABITAT pour un montant de 6 110 € HT soit 7 332 € TTC,
- de renouveler mandat à Madame le Maire à l'effet d'accepter l'offre faite pour valoir acte d'engagement et de signer les différentes pièces du marché ainsi conclu,
- d'imputer la dépense correspondante à ces travaux sur les crédits qui ont été ouverts au budget primitif de l'exercice 2021, chapitre 23, article 2313, opération N°10007, travaux bâtiments communaux.

**DELIBERATION 11/12/2020-03 : PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT****OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant l'avis favorable en date du 21 septembre 2020 du comité technique portant sur les modifications apportées au document unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération,
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

**DELIBERATION 11/12/2020-04 : DECISIONS BUDGETAIRES****OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°4**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
10	10226	OPFI		TAXE D'AMENAGEMENT	+ 1 200
<b>Total</b>					<b>+ 1 200</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI		DEPENSES IMPREVUES	- 1 200
<b>Total</b>					<b>- 1 200</b>

Nombre de voix pour : 11    Nombre de voix contre : 0    Abstentions : 0

**DELIBERATION 11/12/2020-05 : DECISIONS BUDGETAIRES****OBJET : REMBOURSEMENT A MONSIEUR GOMICHOIN JEAN MICHEL DES FRAIS ENGAGES POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE.**

Madame le Maire explique que M. GOMICHOIN Jean Michel a travaillé sur l'élaboration d'un nouveau site pour la commune, plus actuel.

Monsieur GOMICHOIN a fait l'avance de frais auprès de fournisseurs, à savoir hébergement pour le site, extension de gestion de fichiers, constructeur de pages.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser Monsieur GOMICHOIN à hauteur des frais engagés, soit 163,67 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition de Madame le Maire.

**DELIBERATION 11/12/2020-06 : DECISIONS BUDGETAIRES****OBJET : TARIF LOCATION APPARTEMENT 18 RUE DU BEURRIER**

Mme le Maire rappelle que l'appartement situé 18 rue du Beurrier sera entièrement rénové et propose de réévaluer le montant de la location de cet appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant du loyer, ainsi que la caution à 500 € par mois, hors charges.

**DELIBERATION 11/12/2020-07 : ALIENATIONS****OBJET : VENTE PARCELLE CADASTREE SECTION B n°407**

Mme le Maire explique que la commune est propriétaire de la parcelle de terrain située lieu-dit « Derrière La Faye », cadastrée section B N° 407, contenance 1 270 m<sup>2</sup>, suite à l'arrêté du 11 avril 2017 portant possession d'immeuble sans maître et l'acte notarié du 23 octobre 2020 de Me LEYRAT Béatrice.

M. LEFAUCHEUX se porte acquéreur de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle à M. LEFAUCHEUX pour la somme de 2500€ et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**DELIBERATION 11/12/2020-08 : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC****OBJET : DEMANDE DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC, DÉCISION DE CLASSER SANS SUITE.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande d'acquisition par un administré d'une partie du domaine public, par courrier en date du 6 juin 2020, pour une parcelle sise lieu-dit « Clairmatin », puis d'une seconde demande adressée par un autre administré, par courrier en date du 9 septembre 2020, pour la même parcelle.

Madame le Maire propose de ne pas donner suite à ces demandes puisqu'aucun caractère de priorité ne favorise une demande plus que l'autre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces demandes d'acquisition d'une partie du domaine public.

**DELIBERATION 11/12/2020-09 : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**  
**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU**  
**DOMAINE PUBLIC.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est saisie par Monsieur BERAUDIAS Maxime d'une demande d'achat d'une partie du domaine public, sise lieu-dit « Clairmatin », délimitée selon le document d'arpentage établi par GEOVAL Géomètres experts, demeurant 3 rue Yves Lamourdedieu, 63500ISSOIRE CEDEX, et d'une superficie de 165 m<sup>2</sup>, cadastrée section A parcelle n°dp avant numérotation par le service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un accord de principe à cette demande,
- de soumettre le projet à enquête publique, en vue du déclassement de cette partie du domaine public,
- de fixer, conformément à la délibération du 13 septembre 2004, le prix de vente du mètre carré à 8 € pour les cent premiers, et à 2,30 € au-delà,
- que tous les frais relatifs à cette vente seront supportés par l'acheteur,
- de charger Madame le Maire de procéder aux formalités nécessaires et l'autorise à signer tous les actes de gestion nécessaires.

-

**DELIBERATION 11/12/2020-10 : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**  
**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU**  
**DOMAINE PUBLIC.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est saisie par Monsieur BLANC et Mme MENDES d'une demande d'achat d'une partie du domaine public, sise lieu-dit « Les Boursis », délimitée selon le document d'arpentage établi par Monsieur CHARBONNIER, géomètre, demeurant 63160 BILLOM, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, cadastrée section ZX parcelle n°dp avant numérotation par le service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un accord de principe à cette demande,
- de soumettre le projet à enquête publique, en vue du déclassement de cette partie du domaine public,
- de fixer, conformément à la délibération du 13 septembre 2004, le prix de vente du mètre carré à 8 € pour les cent premiers, et à 2,30 € au-delà,
- que tous les frais relatifs à cette vente seront supportés par les acheteurs,
- de charger Madame le Maire de procéder aux formalités nécessaires et l'autorise à signer tous les actes de gestion nécessaires.

**DELIBERATION 11/12/2020-11 : DECISIONS BUDGETAIRES**  
**OBJET : ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le photocopieur de la mairie.

Après avoir consulté les devis des différents fournisseurs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acheter un photocopieur de la marque Toshiba pour un montant de 2 599 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à accepter l'offre faite pour valoir acte d'engagement et à signer les différentes pièces du marché ainsi conclus,

**DELIBERATION 11/12/2020-12 : SUBVENTION****OBJET : AMENAGEMENT DE POINTS D'EAU INCENDIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMMATION 2021.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme, SDIS 63, d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, SCDECI.

Le SCDECI préconise l'aménagement des points d'eau incendie, la création d'aires d'aspiration, et leur signalisation afin de pouvoir utiliser les mares comme réserves d'eau dans le cadre de la défense incendie.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 12 345 € HT soit 14 814 € TTC.

Madame le Maire indique que dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, il est possible de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet, l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous :

Coût total HT	12 345,00 euros
TVA 20,00%	2 469,00 euros
Coût TTC :	14 814,00 euros

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

FIC 2021 : 2 641,83 euros

Fonds propres: 12 172,17 euros

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal,
- de recourir, pour la passation du marché public, à la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics),
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte les propositions de Madame le Maire,
- approuve l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- l'autorise à solliciter les subventions et financements envisagés,
- l'autorise pour engager la procédure de passation du marché public à recourir à la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- l'autorise à signer les marchés à intervenir.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.5	Subvention	Rénovation du logement communal 18 rue du beurrier demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux	215
2	1.1	Marchés publics	Création du point médiathèque : choix des entreprises attributaires des travaux	216
3	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels.	216
4	7.1	Décisions budgétaires	Décision modificative de budget n°4	216-217
5	7.1	Décisions budgétaires	Remboursement à M. Gomichon Jean Michel des frais engagés pour la construction du nouveau site internet de la commune.	217
6	7.1	Décisions budgétaires	Tarif location appartement 18 rue du beurrier	217
7	3.2	Aliénations	Vente parcelle cadastrée section b n°407	217
8	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Demande de déclassement d'une parcelle du domaine public, décision de classer sans suite.	217-218
9	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public.	218
10	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public.	218
11	7.1	Décisions budgétaires	Achat d'un photocopieur	218
12	7.5	Subvention	Aménagement de points d'eau incendie - demande de subvention auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du fonds d'intervention communal, programmation 2021.	219

**EMARGEMENTS**

Josiane HUGUET		Marion BERNARD Procuration à Mme HUGUET	
Norbert AMRANI		Barbara LICHERON	ABSENTE
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG	ABSENTE
Frédéric FOURNIER		Emmanuelle ANGELY	ABSENTE
Guillaume CHAZAL		Blandine DAURAT	ABSENTE
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT Procuration à M. AMRANI	
Thierry BONNET			